

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Taux TTC (tva à 20%) maximum applicable sur le Prix de vente Net.

Maisons, appartements, terrains, fonds de commerces, murs commerciaux.

Mandats simples :

- De 0 € à 70 000 €.....6 000 € TTC.
- De 70 001 € à 100 000 €.....8 000 € TTC.
- De 100 001 € à 200 000 €.....10 000 € TTC.
- A partir de 200 001 €.....5.50 % TTC.

Mandats exclusifs :

- De 0 € à 70 000 €.....6 000 € TTC.
- De 70 001 € à 100 000 €.....7 000 € TTC.
- De 100 001 € à 200 000 €.....9 000 € TTC.
- A partir de 200 001 €.....4.50 % TTC.

Ventes en VEFA : de 3% à 5% selon programme.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, de l'acquéreur, voire des deux, en fonction de ce qui aura été prévu au mandat de vente.

(Nouveau barème applicable à partir du 01/09/2018)